



**Vosges du Sud**

**Nombre de conseillers**  
En exercice : 42  
Présents : 31  
Absents : 11  
dont suppléés : 1  
dont représentés : 6  
Votes pour : 38  
Votes contre : 0  
Abstention : 0  
Suffrages exprimés : 38

**Date de la convocation**  
26/06/2023

**Date de publication**  
11/07/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE ❖ DEPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 04 juillet 2023

Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le

ID : 090-200069060-20230704-071\_2023-DE

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace de la Tuilerie à Giromagny, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

**Titulaires présents :** M. AERENS, L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, C. CONILH-NOBLAT, A. DOYEN, A. FENDELEUR, A. FESSLER, J. GROSCLAUDE, E. HOTZ, J-M. HUGARD, P. LACREUSE, C. LESOU, P. MIESCH, F. MONCHABLON, S. MOREL, A. NAWROT, E. PARROT, C. PARTY, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, D. VALLVERDU, E. WILLEMAIN, A. ZIEGLER

**Suppléant avec voix délibérative :** D. ILTIS

**Pouvoirs :** P. GUIGON à A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, V. ORIAT-BELOT à J-L. ANDERHUEBER, E. OTERNAUD à E. PARROT, M. LEGUILLON à P. MIESCH, G. MICLO à F. MONCHABLON, C. CANAL à C. PARTY

**Secrétaire de séance :** J. CHIPAUX

### Délibération n° 071-2023

**Objet :** Finances - tarifs

Vu

- la délibération n°131-2022 du 13 décembre 2022 portant approbation du recours à une délégation de service public pour l'exploitation de l'activité ALSH enfance au sein de l'Espace la Savoureuse à Giromagny,
- la délibération n°070-2023 du 4 juillet 2023 approuvant le choix du délégataire de l'activité ALSH enfance au sein de l'Espace la Savoureuse à Giromagny,
- la délibération n°57-2023 du 23 mai 2023 relative aux tarifs des services communautaires,

Monsieur le Président expose que dans le cadre de la mise en place de la délégation de service public susvisée, il incombe à la communauté de communes, autorité délégante, d'arrêter les tarifs qui assureront au délégataire une partie substantielle de sa rémunération.

Monsieur le Président propose d'arrêter ces tarifs ainsi qu'il suit :

Désignation		Tarif en €
<b>Accueil Collectif de Mineurs Accueil périscolaire</b>	Heure d'accueil Qf1 et Qf2	2.50
	Heure d'accueil Qf3	2.60
<b>Accueil Collectif de Mineurs</b>	<b>Enfant de la Communauté de Communes des Vosges du Sud</b>	
	Journée complète avec repas Qf1 et Qf2	18,80
	Journée complète avec repas Qf3	19,50
	Journée complète avec repas QF3 2 <sup>ème</sup> enfant	14.70
	Journée complète avec repas Qf3 3 <sup>ème</sup> enfant et plus	13.90
	½ journée avec repas QF1 et Qf2	13.60
	½ journée avec repas Qf3	13.70
	½ journée sans repas Qf1 et Qf2	8.90
	½ journée sans repas Qf3	9.00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le



ID : 090-200069060-20230704-071\_2023-DE

<b>Accueil Collectif de Mineurs</b>	<b>Enfant hors Communauté de Communes des Vosges du Sud</b>	
	Journée complète avec repas Qf1 et Qf2	
	Journée complète avec repas Qf3	20.90
	Journée complète avec repas Qf3 2 <sup>ème</sup> enfant	16.80
	Journée complète avec repas Qf3 3 <sup>ème</sup> enfant et plus	15.60
	½ journée avec repas Qf1 et Qf2	15.70
	½ journée avec repas Qf3	15.80
	½ journée sans repas Qf1 et Qf2	9.90
	½ journée sans repas Qf3	10.00
<b>Périscolaire Mercredi</b>	<b>Enfant de la Communauté de Communes des Vosges du Sud</b>	
	Journée complète avec repas Qf1 et Qf2	18.80
	Journée complète avec repas Qf1 et Qf2 2 <sup>ème</sup> enfant	14.60
	Journée complète avec repas Qf1 et Qf2 3 <sup>ème</sup> enfant et plus	13.80
	Journée complète avec repas Qf3	19.50
	Journée complète avec repas Qf3 2 <sup>ème</sup> enfant	14.70
	Journée complète avec repas Qf3 3 <sup>ème</sup> enfant et plus	13.90
	½ journée avec repas Qf1 et Qf2	13.60
	½ journée avec repas Qf3	13.70
	½ journée sans repas Qf1 et Qf2	8.90
	½ journée sans repas Qf3	9.00
	<b>Enfant hors Communauté de Communes des Vosges du Sud</b>	
	Journée complète avec repas Qf1 et Qf2	20.80
	Journée complète avec repas Qf1 et Qf2 2 <sup>ème</sup> enfant	16.70
	Journée complète avec repas Qf1 et Qf2 3 <sup>ème</sup> enfant et plus	15.45
	Journée complète avec repas Qf3	20.90
	Journée complète avec repas Qf3 2 <sup>ème</sup> enfant	16.80
	Journée complète avec repas Qf3 3 <sup>ème</sup> enfant et plus	15.60
	½ journée avec repas Qf1 et Qf2	15.70
	½ journée avec repas Qf3	15.80
	½ journée sans repas Qf1 et Qf2	9.90
	½ journée sans repas Qf3	10.00
<b>Périscolaire</b>	<b>Lundi mardi jeudi vendredi</b>	
	Repas et pause méridienne Qf1 et Qf2	6.90
	Repas et pause méridienne Qf3	7.10
	Repas et pause méridienne à partir du 2 <sup>ème</sup> enfant Qf1 et Qf2	6.20
	Repas et pause méridienne à partir du 2 <sup>ème</sup> enfant Qf3	6.30
	Accueil spécifique pause méridienne Qf1 et Qf2	3,31
	Accueil spécifique pause méridienne Qf3	3,51
	Accueil spécifique pause méridienne à partir du 2 <sup>ème</sup> enfant Qf1 et Qf2	2,61
	Accueil spécifique pause méridienne à partir du 2 <sup>ème</sup> enfant Qf3	2,71

## Les tranches et les valeurs sont définies par la CA

Valeur de l'aide par jour et par enfant pour 2023			
Quotient Familial	Séjour	Accueil de Loisirs sans hébergement AVEC REPAS	Accueil de Loisirs sans hébergement SANS REPAS
QF 1 de 0 à 600 €	13 €	7€	5 €
QF 2 de 601 à 820 €	11 €	5 €	3 €
Durée minimum	2 jours	1 jour	1 jour
Pas de durée maximum			

## Grille Caf 2023

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**ENTERINE** les modifications tarifaires proposées par Monsieur le Président, telles qu'exposées ci-dessus,  
**APPROUVE** la grille tarifaire modifiée, ci-annexée.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- SGC Belfort 2 – Antenne Giromagny.

Visa préfectoral

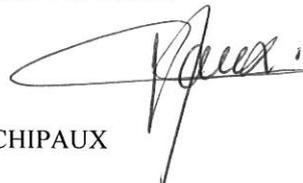
Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,

  
Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,

  
Jacky CHIPAUX

Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le



ID : 090-200069060-20230704-071\_2023-DE